

SEANCE DU 3 Mai 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 Présents : 17

Date de la Convocation : 22/04/2016

Date d'affichage : 22/04/2016

ORDRE DU JOUR :

- **Délégations données au Maire - décisions prises - 2016/024**
- **ZONE D'ACTIVITE "DE LA GARE" - renforcement du dispositif de défense incendie - 2016/025**
- **BATIMENTS - changement de menuiseries à l'école maternelle et au logement de la Trésorerie - 2016/026**
- **FINANCES - décision modificative : budget général et budget maison médicale - 2016/027**
- **SDDEA - désignation des délégués : titulaire et suppléant - 2016/028**
- **JURY d'ASSISES 2017 – tirage au sort**

L'an 2016, le 3 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

PRESENTS :

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT Jean-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	

ABSENTS :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CARILLON Pascal à Mme ECHIVARD Marie-Claude
Absent(s) : Mme BOUMAZA Malika

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BARBE Didier

+++++

Le Conseil Municipal,
ADOpte le P.V de la séance précédente

+++++

2016/024 - Délégations données au Maire - décisions prises

Fait savoir que dans le cadre des délégations reçues, Monsieur le Maire a :

- retenu l'offre faite par l'entreprise Edouard HEBERT COUVERTURE – LUSIGNY-SUR-BARSE concernant le démontage de la cheminée en saillie sur la Maison Emile SIMONNET pour un montant de 2 550.00€ HT.

- retenu l'offre de la SARL CHAPPELLIER Jean-Michel - LA LOGE AUX CHEVRES concernant les travaux de création d'une plate-forme sur le site de l'école du Grand Pré Vert évalués à 15 072.00€ HT.

+++++

2016/025 - ZONE D'ACTIVITE "DE LA GARE" - renforcement du dispositif de defense incendie

RAPPELLE que la commune dispose d'une zone d'activite dite « de la Gare »
DIT que compte-tenu des activites implantees et des risques qui y sont lies, il convient d'envisager le renforcement du dispositif de defense incendie afin de couvrir au mieux ce secteur.
Un renforcement du reseau d'alimentation en eau potable existant n'etant pas, ni techniquement, ni financiere-ment envisageable pour repondre a ce besoin, la mise en place de reserves incendies adaptees et accessibles aux moyens dont disposent les sapeurs-pompiers serait la solution a retenir.

Les services competents de la Direction Departementale des Services d'Incendie et de Secours, rencontres sur place, ont valide cette option.

Par ailleurs, l'entreprise ESC'A'O implantee sur ledit site a egalement, actuellement, obligation de renforcer son dispositif de defense incendie interne et, par consequent, une reflexion conjointe pourrait etre souhaitable, cette entreprise s'etant meme proposee de mettre a disposition de la Commune le terrain d'assiette necessaire.
Une convention de mise a disposition de cette emprise serait a conclure.

PRESENTE les devis etablis pour ce projet et PROPOSE de retenir :
- ETA P. BALCAEN pour l'aménagement de la plate-forme selon un montant de 11 952€ TTC,
- Société ABEKO pour la fourniture et l'installation de la citerne incendie selon un montant de 17 856€ TTC.

DIT que les credits suffisants sont disponibles au budget general de la Commune - exercice 2016 – section investissement.

Après délibéré, le Conseil Municipal
EMET un avis favorable aux dispositions presentees ci-dessus,
DONNE MANDAT au Maire pour donner suite a ce dossier et signer la convention a intervenir avec l'entreprise ESC'A'O.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2016/026 - BATIMENTS - changement de menuiseries a l'ecole maternelle et au logement de la Trésorerie

ENTEND le rapport de la commission INFRASTRUCTURES ET PATRIMOINE faisant etat de la necessite de remplacer :
- deux portes de l'ecole maternelle, une actuellement jugee hors service et limitant ainsi le deplacement des enfants, la seconde afin de respecter les normes d'accessibilite PMR,
- une fenetre du logement annexe au Centre des Finances Publiques dont l'etat d'usure est avance

PRESENTE les devis sollicites et PROPOSE de retenir la societe CLARALU SARL – TROYES pour un montant global de :

- remplacement des portes de l'ecole maternelle	5 718€ HT
- remplacement de la fenetre du logement	<u>2 455€ HT</u>
TOTAL :	8 173€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
ACCEPTÉ les travaux decrits ci-dessus et AUTORISE le Maire a signer les devis annonces
DIT que les credits suffisants sont inscrits au budget general – section investissement.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2016/027 - FINANCES - décision modificative : budget général et budget maison médicale

A la demande des services du Trésor Public,
 ACCEPTE la décision modificative en vue de régulariser les avances versées

■ BUDGET GENERAL

<u>Investissement</u>	Dépenses	2031 (041) - frais d'étude	7 663.49€
		21312 (041) - bâtiments scolaires	5 357.37€
	Recettes	238 (041) - avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	13 020.86€

■ BUDGET MAISON PARAMEDICALE

<u>Investissement</u>	Dépenses	2313 (041) - constructions	840 916.00€
	Recettes	238 (041) -	840 916.00€

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2016/028 - SDDEA - désignation des délégués : titulaire et suppléant

Le Conseil Municipal,
 VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8,
 VU les statuts du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), et notamment son article 24,
 VU l'arrêté du Préfet de l'Aube n° DCDL-BCLI 201-681-0003 en date du 21 mars 2016 portant adhésion de la commune de LUSIGNY SUR BARSE au SDDEA,
 CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par compétence qui siégeront au sein du SDDEA,
 CONSIDERANT que cette désignation intervient par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue,

ELECTION AU SIEGE DU DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMPETENCE 1 Alimentation en Eau Potable :

VU la candidature de
 - Christian BRANLE

CONSIDERANT qu'il a été procédé à l'élection au scrutin secret et que chacun des conseillers municipaux participant au vote a déposé un bulletin dans l'urne,

Vu le résultat du dépouillement du vote :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- Nombre de bulletins blancs : 1

* Soit un nombre de suffrages exprimés : 18

- Voix recueillies par les candidats
- Christian BRANLE : 17 voix

Christian BRANLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est désigné délégué titulaire au titre de la compétence 1 Alimentation en Eau Potable.

ELECTION AU SIEGE DU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMPETENCE 1 Alimentation en Eau Potable :

VU la candidature de
- Daniel PESENTI

CONSIDERANT qu'il a été procédé à l'élection au scrutin secret et que chacun des conseillers municipaux participant au vote a déposé un bulletin dans l'urne,

Vu le résultat du dépouillement du vote :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- Nombre de bulletins blancs : 1

* Soit un nombre de suffrages exprimés : 18

- Voix recueillies par les candidats
- Daniel PESENTI : 17 voix

Daniel PESENTI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est désigné délégué suppléant au titre de la compétence 1 Alimentation en Eau Potable.

+++++

JURY d'ASSISES 2017 – tirage au sort

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, à la circulaire n° 79.94 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et au Code de Procédure Pénale, dans chaque commune, le Maire fait procéder, pour le 15 juillet, à un tirage au sort public, à partir de la liste électorale.

La commune de LUSIGNY SUR BARSE est tenue de tirer au sort 2 jurés sur la liste électorale.

RAPPELLE que seuls peuvent remplir les fonctions de juré, les citoyens âgés de 23 ans ou qui auront atteint cet âge avant le 31 décembre 2016. Concernant les autres

incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Le Conseil Municipal,

FAIT PROCEDER publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assise.

1. Mme ROUQUET Pauline née le 08/11/1991
Domiciliée : 36 rue Raymond Poincaré
2. Mme SAWALA épouse CHEVALIER Brigitte Nicole née le 26/12/1950
Domiciliée : 20 rue de Millery

+++++

Questions diverses :

Cérémonies commémoratives

EVOQUE les prochaines cérémonies commémoratives :

- le dimanche 8 mai - commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 à 10h15 aux Monuments aux Morts
- le dimanche 29 mai à 10h30 pour célébrer le centenaire de la Bataille de Verdun et l'inauguration de la borne de la 2ème Division Blindée,
- la dimanche 28 août à 9h00, rendez-vous à la plaque de la Gendarmerie pour la commémoration de la Libération des communes de Fresnoy-le-Château, Montreuil sur Barse et Lusigny sur Barse

Séance levée à 20:30

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT J.-Claude	CARILLON Pascal, excusé ayant donné procuration à M.-Claude ECHIVARD	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika, absente
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline,	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	